

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-731

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 15

Au début de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« Le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.